

LE MINISTRE

Paris, le

26 SEP. 2008

Madame la Secrétaire générale,

Conformément au nouveau cadre des négociations salariales défini en février 2008, nous avons ouvert le 24 juin dernier une négociation portant sur la détermination des grandes orientations de la politique salariale dans la fonction publique pour les années 2009 à 2011. Le Gouvernement a présenté une série de propositions touchant aussi bien aux mesures générales qu'aux évolutions statutaires et indiciaires ainsi qu'aux autres aspects du pouvoir d'achat et des conditions matérielles d'exercice de leurs fonctions par les agents publics. Elles s'inscrivent à la fois dans le prolongement des conclusions issues de la conférence sur le pouvoir d'achat et des négociations de février 2008 et dans la trajectoire d'évolution des finances publiques que traduira le budget pluriannuel 2009-2011.

A l'issue de ce cycle d'échanges, nous avons fait le constat, lors de la réunion du 3 juillet 2008, de divergences qui n'ont pas permis d'aboutir à un accord global sur la politique salariale pour la période considérée.

Dans ces conditions, le Gouvernement n'entend naturellement pas renoncer à la prise de décisions rapides et à l'ouverture de chantiers en faveur du maintien et de la progression du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics. Ainsi, nous tenons à vous faire part des mesures et pistes de travail que le Gouvernement entend retenir au terme de l'ensemble des discussions que nous avons menées et au moment où s'arrêtent les décisions relatives au projet de loi de finances.

S'agissant de la valeur du point d'indice, une hausse de 0,5% interviendra chaque année à compter du 1^{er} juillet 2009. Une hausse complémentaire de 0,3% est également prévue au 1^{er} octobre 2009.

Compte tenu du contexte particulier de l'évolution des prix en 2008, le Gouvernement confirme sa volonté d'étendre en 2009 le bénéfice de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) à l'ensemble des fonctionnaires des trois fonctions publiques dont le traitement indiciaire brut aurait évolué moins vite que l'inflation constatée sur la période allant du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2008.

.../...

Madame Elisabeth DAVID
Secrétaire générale de l'UNSA-Fonctionnaires
21, rue Jules Ferry
93177 BAGNOLET CEDEX



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Par ailleurs et comme vous le savez, nous avons d'ores et déjà anticipé au 1^{er} juillet 2008 la revalorisation de la grille de la catégorie C, initialement programmée le 1^{er} octobre prochain.

Enfin, s'agissant de mesures à effet immédiat, le Gouvernement confirme la mise en œuvre de dispositions spécifiques visant à répondre plus particulièrement aux difficultés suscitées par les tensions sur le prix des carburants. Le barème des indemnités kilométriques applicable à l'ensemble des fonctionnaires utilisant leur véhicule pour leur activité professionnelle a ainsi été revalorisé de 10,7% au 1^{er} août 2008.

D'autre part, à compter du 1^{er} janvier 2009, tous les types de cartes et abonnements mensuels ainsi que les cartes et abonnements hebdomadaires feront l'objet d'une indemnisation par l'employeur en cohérence avec la politique locale de prise en charge des déplacements. Le texte traduisant cet engagement sera très prochainement publié.

Au-delà de cet ensemble de mesures et conformément aux engagements pris dans le relevé de conclusions relatif aux carrières et aux politiques indemnitaires de la fonction publique, signé avec quatre organisations syndicales le 21 février 2008, des travaux seront engagés dès 2008 sur la reconstruction des grilles et la rénovation des régimes indemnitaires sur la période 2009-2011. Les discussions sur les grilles commenceront par les catégories A et B. Elles concerneront par la suite également les grilles de la catégorie C. Elles devront s'inscrire dans la perspective de la mise en place des filières métiers et reposeront sur les principes généraux suivants :

- mieux différencier les débuts de grille en fonction des niveaux de qualification requis pour l'exercice des métiers concernés, tout en rétablissant une plus grande attractivité des débuts de carrière compte tenu des niveaux de recrutement attendus ;
- accroître l'attractivité en fin de carrière en permettant l'accès à des niveaux de rémunération plus élevés tout en procédant à un allongement global de la durée des grilles en cohérence avec la durée effective des carrières professionnelles ;
- développer et valoriser les étapes liées aux avancements de grade ou aux changements de corps, pour qu'elles jouent un rôle plus important en termes d'attractivité et de progression de la rémunération ;
- simplifier la gestion des rémunérations et maîtriser la progression du GVT en identifiant mieux un « socle » comportant une progression régulière, au fur et à mesure de la « capitalisation » de l'expérience professionnelle, dans le cadre de carrières plus longues, et des marges de différenciation selon le niveau des fonctions exercées et les résultats individuels et collectifs le cas échéant.

Ces discussions porteront également de manière plus générale sur les modalités d'amélioration des perspectives de promotion interne offertes aux agents.

La rénovation de la politique de rémunération consiste également à mieux reconnaître les résultats individuels obtenus par les agents publics. Dans cette perspective, il est proposé d'étendre la prime de fonctions et de résultats à l'ensemble des agents de catégorie A et B de la filière administrative de la fonction publique de l'Etat d'ici 2011 et, dans un calendrier à arrêter, aux fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Afin de valoriser également la performance collective, au cœur de la notion de service public, il est proposé de généraliser dès 2010 des dispositifs d'intéressement dans toute la fonction publique.

Enfin, les orientations relatives aux politiques sociales dégagées dans le relevé de conclusion du 21 février 2008 seront consolidées.

La mise en place de ces catégories de mesures donnera lieu à toute la concertation nécessaire avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives des agents et avec les employeurs publics dès les prochaines semaines. Leur mise en œuvre et les ajustements éventuels feront l'objet d'un examen dans le cadre de la négociation salariale annuelle qui se tiendra au printemps 2009.

Ces travaux concrétisent les orientations que nous avons définies conjointement, dans le relevé de conclusions relatif aux carrières et aux politiques indemnitaires dans la fonction publique du 21 février 2008.

En conséquence, sous l'égide du comité de suivi de ce relevé de conclusions, dont fait partie votre organisation, des groupes de travail, réunis dès le mois de septembre nous permettront d'approfondir ensemble, préalablement à toute concertation plus large, les orientations proposées en matière de refonte des grilles indiciaires et de rénovation de la politique indemnitaire. Ces travaux se dérouleront selon le calendrier qui vous a été remis lors de la réunion du 9 juillet dernier, joint au présent courrier.

C'est sur ces bases que je souhaite poursuivre et approfondir le dialogue et la concertation sur la politique salariale dans la fonction publique. Je souhaite que le contenu de ces orientations nous ouvre de réelles perspectives de convergences.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'expression de mes respectueux hommages.

Bien à vous



Éric WOERTH

ANNEXE
MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS RELATIVES AUX CARRIERES ET
AUX POLITIQUES INDEMNITAIRES
CALENDRIER DES GROUPES DE TRAVAIL

I. Chantier « Refonte des grilles »

1. Réflexion sur la refonte des grilles de catégorie B : septembre – octobre 2008

Compte tenu des réflexions engagées par le ministère de la santé sur l'évolution du métier d'infirmier, et de façon plus générale, des professions sanitaires, le champ de la réflexion portera sur les corps de catégorie B type administratif, B type technique, sur le CII technique, les greffiers et les contrôleurs du travail.

Mi-septembre : actualisation du panorama réalisé en 2007 ;

Début -octobre : travaux sur les grilles ;

Fin octobre : Finalisation des travaux sur les grilles.

2. Réflexion sur les grilles de catégorie A type : octobre – novembre 2008

Bilan sur les créations de statuts d'emplois de conseiller d'administration en catégorie A type ;
Réflexion sur les évolutions statutaires des corps de catégorie A-type, conduite au regard de celles retenues dans le cadre de la réforme des grilles de la catégorie A-enseignants.

3. Réflexion sur les grilles des corps d'encadrement supérieur : novembre – décembre 2008

Réflexion sur l'évolution de la carrière des administrateurs civils et sur les statuts d'emplois de chef de service déconcentrés.

4. Réflexion sur l'impact du SMIC sur la grille de la catégorie C : décembre 2008

II. Chantier « Promotion interne »

Fin septembre 2008 :

Présentation du bilan « Promus – Promouvables dans la Fonction publique de l'Etat »
Réflexion sur l'évolution des mécanismes de promotion interne.

III. Chantier indemnitaire

Septembre - Octobre :

Groupe de travail sur les conditions de mise en place de la PFR pour les attachés

Octobre- novembre :

Constitution d'un groupe de travail (cf. fiche remise lors du comité de suivi du 16 juin) sur l'élaboration d'une grille d'analyse partagée des régimes indemnitaires et les orientations de la simplification des régimes indemnitaires.

Novembre- décembre :

En accompagnement de la réflexion sur la refonte des grilles de catégorie B : réflexion sur l'extension de la prime de fonctions et de résultats aux agents de catégorie B, dans un souci de cohérence avec la rémunération globale.